

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-011-17746/25/BM

**■ Attribution de subventions à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée au titre de l'année 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°9956 et n°9978
118687**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique actualisé le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire d'Aix-Marseille-Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole a réaffirmé à travers son Agenda du développement économique une volonté d'accompagner la transition énergétique et environnementale et en particulier d'encourager les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Le programme d'intérêt national Euroméditerranée place Marseille au rang de première place économique d'Europe du Sud avec plus 37 000 emplois privés et 6 500 emplois publics regroupés sur un territoire en pleine mutation.

La Cité des Entrepreneurs, association de loi 1901 a été créée en 2000, met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou attirées par ce grand projet de renouvellement urbain et de développement économique.

L'association totalise 217 adhérents de l'aire métropolitaine. Acteur économique incontournable de l'aire marseillaise, elle est un partenaire de référence dans le développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Créée initialement pour fédérer les entreprises installées sur le secteur d'Euroméditerranée, l'association est aujourd'hui tournée vers le renouveau économique de la Cité Phocéenne.

Elle a pour mission :

- De fédérer les entreprises installées sur le territoire d'Euroméditerranée et celles ayant un intérêt pour ce territoire, pour en faire une communauté d'entrepreneurs dynamiques ;

- De participer au rayonnement du territoire d'Euroméditerranée ;
- De participer au développement économique du territoire en accompagnant les entreprises sur des sujets centraux que sont l'emploi, la mobilité, le business, l'innovation, le développement durable, la R.S.E, le numérique ;
- D'œuvrer pour un territoire responsable, engagé pour l'inclusion des jeunes et des personnes éloignées du marché du travail ;
- De créer des connexions entre le monde économique – les entreprises – avec le monde culturel, social, éducatif.

Résultats 2024

Actions en faveur des synergies interentreprises du territoire :

En 2024, l'association a poursuivi ses actions de rencontres et petit-déjeuner sur des thématiques telles que : rencontres inter-business, visites de sites sur le périmètre d'Euroméditerranée, petits-déjeuners autour des problématiques de l'emploi etc.

Elle a également initié de nouvelles « rencontres inspirantes » visant à faire découvrir des méthodes innovantes de gestion et développement d'entreprises au travers du témoignage de dirigeants d'entreprises.

Ses actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion se sont poursuivies dans le cadre du salon Eurmed'tiers et de sa présence sur d'autres événements dédiés à l'emploi pour les publics des QPV du secteur.

Avec comme objectif phare : faire connaître les politiques/solutions/innovations proposées pour le territoire afin de les reporter aux entreprises et d'uniformiser les solutions.

Actions en faveur de la mobilité :

Fédérer les entreprises

- De 4 entreprises en 2023, le groupe de travail compte maintenant 17 entreprises : BDO / Business France / Cinéma Pathé Joliette / Eiffage / EPAEM / Free Pro / Golden Tulip / Haribo / Hôpital Européen / Ibis Novotel / Ici Marseille / IRD / La Plateforme / La Provence / Le Silo / Orange / Théâtre La Joliette,
- 6 entreprises ont déposé leur Plan de Mobilité Employeur à la Métropole Aix-Marseille-Provence via le conseil mobipro,
- 1 entreprise a mis en place le Forfait Mobilité Durable sans déposer encore son PDME,
- Il arrive que la Mobilité ne soit pas un sujet d'actualité dans l'entreprise et qu'elle n'adhère pas au projet (3 entreprises contactées pour rejoindre le groupe n'ont jamais donné suite.

Booster le covoiturage

- 8 employeurs engagés sur 10 ciblés soit 2 346 salariés touchés sur une cible initiale de 1 200 ;
- L'inscription sur la plateforme se fait (relativement), mais la transformation à la pratique est encore hésitante ;
- Lancement du covoiturage décalé de mai à septembre dû aux validations internes des entreprises de la convention de covoiturage de La Cité.

Promouvoir le train

- Visibilité très satisfaisante des signalétiques, notamment par les usagers voitures,
- Fiabilisation de la desserte – ligne 07B passe de 75% à 98% de fiabilité aux heures de pointe / Ligne Etang de Berre, avec changement, moins fiable, passe de 70% à 88% de fiabilité aux heures de pointe.

Promouvoir le vélo

- Négociation tarifaire préférentielle pour notre périmètre avec le prestataire Feexti, aménageur de locaux et équiementier,
- Accompagnement de l'Hôpital Européen dans l'aménagement de deux espaces de stationnement vélos + équipements,
- Présentation de la démarche OEPV,

- Mise en exploitation des itinéraires avec le prestataire Ekos.

Promouvoir la mobilité inclusive

- Permettre de répondre aux problématiques de recrutement de secteurs en tension par l'organisation de réunion d'information auprès du public cible.

Perspectives 2025

I. Animer la communauté des entreprises fédérées autour du projet Euroméditerranée :

- Animation et networking (Lundi's /afterworks – 1 fois par mois ; Les petit-déj du vendredi – 5 fois par an ; Le Lunch Tour de la Cité, avec intervention d'une personnalité – 2/3 fois par an (Mix de Business + rencontre VIP) ; Déjeuners inter réseaux avec MARSEA, LEHV, l'APEX ; Grande soirée de Networking -1 fois par an),
- Accueil et fidélisation des adhérents (PDJ nouveaux adhérents : 3 fois par an),
- Grands événements (Les Vœux de la Cité au Club le 29 ; Assemblée Générale x Soirée Chill).

II. Favoriser l'ancrage territorial des entreprises sur Euroméditerranée :

- Découverte d'Euroméditerranée – Projets : Point d'étape autour de la maquette ; Visite en bus, balades urbaines et visites de chantier sur Euromed 1 et 2,
- Programmation culturelle : Programmation culturelle : FRAC, Théâtre de la Joliette, Festival de Jazz des continents, Les Théâtres ; La Biennale de la Joliette (la Cité est membre actif d'un collectif d'acteurs artistiques, sociaux et économiques).

III. Impacter le territoire, accompagner les entreprises :

Emploi : Euromed'Tier (Forum Emploi - 18ème édition au WTC) ; Les Ateliers Emploi de la Cité (ateliers pour diffuser des solutions Recrutement pour les adhérents et pratiques de recrutement alternatives) ; Participation chaque mois au Groupe Expert Emploi du CD13, espace de réflexions et d'échanges pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Emploi et Mobilité : sur des filières en tension, expérimentation sur un groupe de 15 personnes éloignés du marché du travail ayant des problèmes de Mobilité, pour lesquelles seront proposées une offre de mobilité sur-mesure.

Commission Emploi de la Cité :

Numérique

- Permanence numérique. Audit numérique gratuit, proposé par la Plateforme.

Juridique / Comptable,

- Permanence juridique, financière et fiscale, tous les 3èmes jeudis du mois – Par BDO et Fidal.

Mobilité :

- Animation du groupe de travail La Cité en Mouvement, regroupant 20 entreprises du périmètre Euroméditerranée pour une mutualisation des solutions,
 - 9 réunions mensuelles et/ou rencontres opérateurs/AOM/Prestataires,
 - Augmenter les participants au groupe de travail de Les Terrasses du Port / Certicall / Richardson,
 - / EDF / BNP Paribas et intégrer le secteur de la Belle de Mai avec La Friche Belle de Mai / Studios PBLV,
 - Entraîner au moins 70% des entreprises à noter leurs actions mobilité dans un PDME et/ou à se rapprocher du service le conseil mobipro.
- Suivi de l'action covoiturage, challenges inter-entreprises et animations pour booster le nombre d'inscrits sur la plateforme Cité Covoit', et le nombre de déplacements entre

salariés / Organisation d'une rencontre des covoitureurs. Vidéos témoignages pour inciter au covoiturage,

- Porter à 10% le taux des inscrits et 50% le taux des covoiturages (39% actuellement), soit environ 200 inscrits et nous espérons 800 trajets.
- Action vélo :
 - Faciliter la conformité légale concernant l'aménagement des locaux de stationnement/équipements dans les entreprises adhérentes,
 - Augmenter le taux de déplacement à vélo.
- Promotion du train : Intensifier le retour à l'utilisation de la ligne ferroviaire et de la halte pour les trajets pendulaires.
- Mobilité inclusive : sur des filières en tension, expérimentation sur un groupe de 15 personnes éloignés du marché du travail ayant des problèmes de mobilité, pour lesquelles seront proposées une offre de mobilité sur-mesure,
- Promouvoir les transports en commun : entraîner le report modal sur le Métro en sécurisant le trajet du Métro/Les fabriques/Smartseille par l'acquisition d'un véhicule intermédiaire qui assurerait les navettes aux heures d'arrivée et de départ du métro Capitaine Gèze/Les Fabriques/Smartseille.

RSE : Les Ateliers RSE de la Cité : diffusion de bonnes pratiques RSE – Mise en lumière d'adhérents reconnus pour leur démarche RSE,

- Evènement autour de la Journée internationale des droits de la femme,
- Espace dédié au volet RSE dans la Newsletter de la Cité,
- Label Empl'itude : participation aux jurys,
- Commission RSE de la Cité.

Transition écologique

- Espace dédié à la diffusion de bonnes pratiques dans la newsletter de la Cité,
- Permanence Transition écologique et RSE. Diagnostics gratuits pour les adhérents de la Cité.
- Actions collectives (2 fois par an) : Grande soirée de la transition écologique avec Entrepreneurs Pour la Planète et Opération Marseille Objectifs 2030 : sensibilisation des entreprises sur les sujets de la Mobilité et de la Végétalisation de la ville.

Toute thématique

« FOCUS SUR » : rencontre qui traitera de sujets d'actualité incontournable pour les Entreprises
Thématiques en fonction de l'actualité et mise en avant des services et actions de la Métropole Aix-Marseille Provence au service des entreprises.

IV. Impacter le territoire, agir pour l'inclusion :

Inclusion des jeunes

- Actions avec les collèges forums métiers découverte, visites d'entreprises, stages en entreprises...
- Accompagnement des jeunes des collégiens pour l'obtention des stages en entreprises / Prises de photo des collégiens,
- 2 demi-journées de découverte du Port, des métiers du Port et des formations correspondantes,
- Mise en œuvre d'une semaine de l'impact.

Inclusion des publics éloignés de l'emploi

- Cellule emploi du Pôle insertion des 2/3 : actions de remobilisation des BRSA (Journée insertion par secteur d'activité/ Bus de l'emploi...),
- Partenariats Plie/Emergences : mobilisation des adhérents pour accueillir les bénéficiaires pour leur PSMPPM,
- Partenariat La Mission locale : Mobilisation des adhérents.

V. Faire rayonner la cite d'Euromediterranée :

Communication

- E-Mailings / réseaux sociaux,
- Animation du groupe WhatsApp,
- Diffusion de vidéos d'adhérents de témoignage de la Cité,
- Création d'une newsletter.

Recrutement de nouveaux adhérents

- Rencontres de présentation de la Cité aux prospects en cours,
- Rencontres de présentation dans Grands ensembles (La TLM, Docks),
- Mise en œuvre d'un challenge Parrainage au sein du CA,
- Mise en œuvre d'un challenge Parrainage parmi les adhérents,
- Vidéo / Motion design de promotion de la Cité,
- Pubs sponsorisées sur les Réseaux sociaux.

Valorisation d'Euroméditerranée

- Diffusion régulière de l'actualité Euroméditerranée, des projets en cours,
- De vidéos d'évolution d'Euroméditerranée,
- Espace dédié dans la Newsletter.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°00009956 et n°00009978.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée une subvention d'un montant total de 40 000 euros qui se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement global d'un montant de 10 000 euros pour la compétence Développement Economique, représentant 2,83% du budget prévisionnel global de l'association,
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros pour l'ensemble des actions en faveur de la promotion des modes de transport, de l'intermodalité et de la mobilité inclusive dans le cadre de la compétence Mobilité, représentant 20,82% du budget prévisionnel de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique.

- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans le nouvel Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé lors du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global et de fonctionnement spécifique à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée d'un montant total de 40 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion des modes de transport, de l'intermodalité et de la mobilité inclusive, dans le cadre de la compétence Mobilité,
- Une subvention de fonctionnement global de 10 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

A hauteur de 10 000 euros : chapitre 65, fonction 61, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

A hauteur de 30 000 euros : chapitre 65, nature 6574.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY